

Shefford, Québec.
Le 4 novembre 2014

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la Municipalité du Canton de Shefford tenue au siège social de la Municipalité, 245, chemin Picard, Shefford, province de Québec, le mardi 4 novembre 2014.

PRÉSENCES : - son honneur le maire M. André Pontbriand.

Les conseillers Denise Papineau, Johanne Boisvert, Jérôme Ostiguy, Pierre Martin, Éric Chagnon et Michael Vautour.

MOMENT DE SILENCE

2014-11-159

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire ayant constaté le quorum,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
ET RÉSOLU unanimement d'ouvrir la présente séance.

2014-11-160

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
ET RÉSOLU unanimement par les membres présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit, en laissant ouvert le point 13 intitulé « Autres sujets » :

Présences

Moment de silence

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2014
4. Questions portant sur l'ordre du jour
5. Sujets intéressant l'occupation du territoire
 - 5.1 Suivis de dossier concernant l'occupation du territoire
 - 5.2 Sujets particuliers :
 - 5.2.1.1 Avis de motion – Règlement n°2014-515 concernant la numérotation des immeubles
6. Sujets intéressant la réglementation et les permis

- 6.1 Suivis de dossier concernant la réglementation et les permis
- 6.2 Sujets particuliers :
 - 6.2.1 Projets conformes au PIIA
 - 6.2.2 Avis de motion – Règlement n° 2014-516 relatif à la salubrité et à l'entretien des bâtiments
 - 6.2.3 Demande – Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – 241 chemin de Fulford
- 7. Sujets intéressant la sécurité publique
 - 7.1 Suivis de dossier concernant la sécurité publique
 - 7.1.1 Protection policière
 - 7.1.2 Sécurité publique (incendies et premiers répondants)
 - 7.2 Sujets particuliers :
 - 7.2.1 Adoption – Plan des mesures d'urgence
- 8. Sujets intéressant l'environnement et l'hygiène du milieu
 - 8.1 Suivis de dossier concernant l'environnement et l'hygiène du milieu
 - 8.2 Sujets particuliers :
 - 8.2.1 Rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2013 – Dépôt et acceptation
 - 8.2.2 Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection – Requête au ministre du développement durable, de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques
- 9. Sujets intéressant le transport et la voirie municipale
 - 9.1 Suivis de dossier concernant le transport et la voirie municipale
 - 9.2 Sujets particuliers :
 - 9.2.1 Subvention – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Amélioration des chemins Benoît, des Côtes, des rues Chantal, de la Sapinière, Johanne, Hamel, Léonard et Sarah – Circonscription électorale de Brome-Missisquoi \ Dossier n° 00021431-1-47035(16) – 2014-09-19-37

- 10. Sujets intéressant les loisirs, les parcs, la famille et le communautaire
 - 10.1 Suivis de dossier concernant les loisirs, les parcs, la famille et le communautaire
 - 10.2 Sujets particuliers :
- 11. Sujets intéressant les communications
 - 11.1 Suivis de dossier concernant les communications
 - 11.2 Sujets particuliers :
- 12. Sujets intéressant les finances et l'administration
 - 12.1 Suivis de dossier concernant les finances et l'administration
 - 12.2 Sujets particuliers :
 - 12.2.1 Approbation et ratification des comptes
 - 12.2.2 Rapport annuel du maire
 - 12.2.3 Divulgence des intérêts pécuniaires des membres du conseil
 - 12.2.4 Avis de motion – Budget 2015
 - 12.2.5 Adoption du calendrier des séances du conseil 2015
 - 12.2.6 Nomination / Comités sectoriels 2015
- 13. Autres sujets
 - 13.1 Suivis de dossier concernant autres sujets
 - 13.2 Sujets particuliers :
- 14. Période de questions
- 15. Clôture de la séance

2014-11-161

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2014

SUR UNE PROPOSITION de M. le conseiller Pierre Martin,
APPUYÉE par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
IL EST RÉSOLU unanimement d'adopter le procès-verbal de la
séance ordinaire du 7 octobre 2014.

QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

M. Bernard Tremblay : Article 18 - Règlement relatif à la salubrité et à l'entretien des bâtiments

Demande pour le pavage de la rue Lindsay - Critères

SUJETS INTÉRESSANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

2014-11-162

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N°2014-515 CONCERNANT LA NUMÉROTATION DES IMMEUBLES

Madame la conseillère Johanne Boisvert donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet d'établir des lignes directrices quant à la numérotation des numéros civiques de diverses propriétés situées sur le territoire de la Municipalité.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

SUJETS INTÉRESSANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS
- SUJETS PARTICULIERS :

2014-11-163

PROJETS CONFORMES AU PIIA

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Shefford a adopté le *Règlement n° 2007-438 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du règlement :

Projets de construction (ou agrandissement) de bâtiments principaux :

1. Conrad Bélanger présente une demande (agrandissement du bâtiment principal) pour le **9, chemin Foster**;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'avis du CCU qui recommande l'acceptation de ce projet, lequel répond aux

exigences minimales du *Règlement relatif aux plans d'implantation et intégration architecturale # 2007-438*. »

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'avis du CCU à l'effet que le projet est conforme à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,

ET RÉSOLU à l'unanimité d'accepter le projet et d'autoriser les inspecteurs municipaux à émettre les permis et certificats nécessaires à sa réalisation.

2014-11-164

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N°2014-516 RELATIF À LA SALUBRITÉ ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Monsieur le conseiller Jérôme Ostiguy donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de permettre d'établir les normes et prescrire des mesures relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

2014-11-165

DEMANDE – PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – 241 CHEMIN DE FULFORD

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Shefford a adopté le *Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) n°2014-512*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce règlement, une demande de projet particulier – soit un projet d'hébergement à des fins commerciales – a été présentée par Madame Marie-Chantale Blais, copropriétaire du Domaine Deguire, pour ce domaine situé au 241 chemin de Fulford;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été soumise et examinée par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) afin de vérifier si elle répond aux critères applicables du PPCMOI;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme qui suit :

« **Considérant** la présentation du projet par madame Marie-Chantale Blais, copropriétaire du Domaine Deguire;

Considérant que le projet se situe dans la zone AF-6 (zone Agro-forestier);

Considérant que la majorité des usages autorisés sont à des fins agricoles;

Considérant que le zonage ne permet pas les hôtels, motels ou tout autre type d'hébergement;

Considérant que le projet (hébergement) soumis tel quel n'est pas autorisé dans cette zone, car le projet est défini comme un usage commercial;

Considérant que les demandeurs ont reçu beaucoup de plaintes du voisinage depuis quelques années;

Considérant que les demandeurs sont en attentes d'une réponse de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) au sujet de l'activité l'hébergement;

Considérant que les demandeurs ont reçu un avis de correction de la part de la Régie du bâtiment;

Considérant que les demandeurs ont reçu un avis de correction de la part du Service Incendie de la Municipalité du Canton de Shefford;

Considérant que les propriétaires exercent quand même leur usage, illégalement, malgré les non-conformités;

Considérant que l'installation septique n'a pas été conçue pour ce projet;

Considérant que le projet de table champêtre n'est pas réalisé;

Considérant que ce projet ne respecte pas la vocation initiale, soit l'agriculture;

Considérant que les demandeurs n'ont pas été capables de prouver que leur projet est réalisable;

En conséquence,

il est, résolu unanimement, **que le Comité ne recommande pas** au Conseil de la Municipalité du Canton de Shefford d'accepter le projet d'hébergement à des fins commerciales de la résidence située au 241, chemin Fulford, pour les raisons suivantes :

- Que le projet représentent trop d'irrégularités tant dans l'explication que dans la réalisation;
- Que le projet a été jugé non-conforme devant plusieurs instances gouvernementales;
- Que les membres du CCU ne croient pas que le projet va se réaliser dans un avenir rapproché; »

PAR CONSÉQUENT :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,

ET RÉSOLU unanimement de refuser le projet d'hébergement à des fins commerciales de la résidence située au 241, chemin de Fulford, présenté par Madame Marie-Chantale Blais, pour les raisons suivantes :

- le projet tel que soumis n'est soutenu d'aucun plan d'affaires;

- l'hébergement est non-conforme au zonage désigné dans ce secteur;
- le bâtiment tel qu'il est actuellement construit ne répond pas aux normes de construction et de sécurité requises par la Régie du Bâtiment et le Service incendie de la Municipalité pour ce type de projet commercial;
- l'installation septique actuelle ne peut pas supporter la réalisation d'un tel projet.

SUJETS INTÉRESSANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
 1. PROTECTION POLICIÈRE
 2. SÉCURITÉ PUBLIQUE (INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS)
- SUJETS PARTICULIERS :

2014-11-166

ADOPTION – PLAN DES MESURES D'URGENCE

CONSIDÉRANT QUE le Plan des mesures d'urgence du Canton de Shefford a été révisé et actualisé afin d'assurer, sur son territoire, des procédures d'alerte et de mobilisation ainsi que des moyens de secours minimaux actualisés pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

CONSIDÉRANT QUE le Plan des mesures d'urgence prévoit un comité municipal de sécurité civile (CMSC);

CONSIDÉRANT QUE le Plan des mesures d'urgence prévoit aussi une organisation municipale de sécurité civile (OMSC) composée de 7 services;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Martin,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
ET RÉSOLU unanimement d'adopter le plan municipal des mesures d'urgence tel que soumis.

D'entériner la nomination des membres du comité municipal de sécurité civile (CMSC), lesquels sont identifiés au point 1.1 du Plan des mesures d'urgence.

D'entériner la nomination des membres de l'organisation municipale de sécurité civile (OMSC) identifiés à l'organigramme figurant au point 2.2 du Plan des mesures d'urgence.

SUJETS INTÉRESSANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU

➤ SUJETS PARTICULIERS :

2014-11-167

RAPPORT ANNUEL DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2013 – DÉPÔT ET ACCEPTATION

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport annuel de la gestion de l'eau potable pour l'année 2013 préparé par la superviseure aux Travaux publics;

PAR CONSÉQUENT :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
ET RÉSOLU à l'unanimité que la Municipalité du Canton de Shefford accepte le rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2013.

2014-11-168

RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION – REQUÊTE AU MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a publié le 30 juillet 2014, dans la Gazette officielle du Québec, le décret édictant le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est entré en vigueur le 14 août 2014;

CONSIDÉRANT QU'un collectif de cinq (5) scientifiques indépendants a mis en lumière les lacunes et faiblesses d'un tel règlement et montré son insuffisance pour assurer une protection réelle et adéquate des sources d'eau potable de la municipalité;

CONSIDÉRANT les études scientifiques déposées qui montrent une contamination des sources d'eau potable lorsqu'elles sont situées à un (1) km des puits gaziers ou pétroliers;

CONSIDÉRANT l'étude réalisée à la demande du gouvernement du Québec dans le cas du forage pétrolier à Gaspé et qui montre la présence de méthane thermogénique ou mixte dans les puits d'eau potable situés en périphérie du forage Haldimand 1;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une rencontre tenue à Saint-Edmond-de-Grantham, le 20 septembre 2014, les 30 élus municipaux présents provenant de 22 municipalités et de 11 MRC ont décidé de présenter une requête commune au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques afin que leurs municipalités puissent adopter des normes plus sévères que celles qui apparaissent dans le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* et qu'ils ont invité toutes les municipalités du Québec intéressées à se joindre à elle;

CONSIDÉRANT QU'il est de l'intérêt des résidents et résidentes de la Municipalité du Canton de Shefford de mieux protéger les sources d'eau de la Municipalité;

PAR CONSÉQUENT :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
ET RÉSOLU à l'unanimité que la Municipalité du Canton de Shefford se joigne à cette requête commune et que copie de la présente résolution soit adressée aux initiateurs de cette démarche afin qu'elle soit jointe à la requête commune qui sera présentée à l'honorable ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

SUJETS INTÉRESSANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE
- SUJETS PARTICULIERS :

2014-11-169

SUBVENTION – AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – AMÉLIORATION DES CHEMINS BENOÎT, DES CÔTES, DES RUES CHANTAL, DE LA SAPINIÈRE, JOHANNE, HAMEL, LÉONARD ET SARAH – CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE BROME-MISSISQUOI \ DOSSIER N° 00021431-1 - 47035(16) – 2014-09-19-37

CONSIDÉRANT QU'une subvention de 30 000 \$ a été accordée à la Municipalité pour les travaux concernant l'amélioration des chemins Benoît et des Côtes ainsi que des rues Chantal, de la Sapinière, Johanne, Hamel, Léonard et Sarah suite aux recommandations du député de la circonscription électorale de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT QUE cette subvention n'est valable que pour l'exercice financier 2014-2015 et qu'en conséquence, les travaux autorisés devront être terminés au plus tard le 13 février 2015, date limite pour soumettre une résolution attestant de la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE cette subvention n'a pas été utilisée à d'autres fins que celles pour lesquelles elle a été octroyée;

CONSIDÉRANT QUE tous les travaux concernant l'amélioration des chemins Benoît et des Côtes ainsi que des rues Chantal, de la Sapinière, Johanne, Hamel, Léonard et Sarah ont été réalisés;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,

APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

ET RÉSOLU à l'unanimité que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins Benoît et des Côtes ainsi que les rues Chantal, de la Sapinière, Johanne, Hamel, Léonard et Sarah pour un montant subventionné de 30 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins et rues susmentionnés dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Coût total des travaux : 776 103,17 \$, taxes en sus
Nature des travaux : Construction et réfection

SUJETS INTÉRESSANT LES LOISIRS, LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES LOISIRS, LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES COMMUNICATIONS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES COMMUNICATIONS
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION
- SUJETS PARTICULIERS :

2014-11-170

APPROBATION ET RATIFICATION DES COMPTES

SUR UNE PROPOSITION de M. le conseiller Pierre Martin,
APPUYÉE par M. le conseiller Éric Chagnon,
IL EST RÉSOLU unanimement d'accepter et/ou ratifier les comptes suivants :

N° 20116558 @ n° 20116668 au montant de 357 870,33 \$.

RAPPORT ANNUEL DU MAIRE

Selon l'article 955 du *Code municipal du Québec*, M. le maire fait lecture du rapport annuel sur la situation financière de la Municipalité.

Il dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la Municipalité a conclu depuis la dernière séance du conseil au cours de laquelle le maire a fait rapport de la situation financière.

Également, il dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ et conclus au cours de cette période avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comportent une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Un formulaire SM-70 est remis à tous les membres du conseil.

Dans les 60 jours, le membre du conseil devra déposer devant celui-ci une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires.

2014-11-171

AVIS DE MOTION – BUDGET 2015

Avis de motion est donné par M. le conseiller Pierre Martin à l'effet qu'il sera présenté à la séance spéciale du 2 décembre 2014 à compter de 20h30 un règlement pour le budget 2015 et des taux de taxation pour l'année 2015.

2014-11-172

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2015

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,

ET RÉSOLU à l'unanimité que le calendrier ci-dessous soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2015**, qui se tiendront le **mardi** et qui débiteront à **19 h 30** à la salle du conseil au 245, chemin Picard, Shefford (Québec) :

- 13 janvier
- 3 février
- 3 mars
- 7 avril
- 5 mai
- 2 juin
- 7 juillet
- Aucune séance en août
- 1^{er} septembre
- 6 octobre
- 3 novembre
- 8 décembre

2014-11-173

NOMINATION / COMITÉS SECTORIELS – 2015

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,

APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

ET RÉSOLU à l'unanimité d'entériner la nomination des membres du conseil, pour l'année 2015, au sein des comités sectoriels, selon la liste suivante :

Communication :

Denise Papineau

ET

Michael Vautour

- 1) Bulletin municipal
- 2) Conférences de presse
- 3) Relation avec les hebdomadaires et les quotidiens
- 4) Site Internet

Cour municipale : Pierre Martin

- 1) Cour municipale de Waterloo

Développement durable : Denise Papineau
ET
Jérôme Ostiguy

- 1) Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)
- 2) Agro-forestier
- 3) Solidarité rurale
- 4) Environnement et hygiène du milieu

Loisirs, parcs, famille et communautaire :

Michael Vautour
ET
Johanne Boisvert

- 1) Comités des loisirs et des parcs
- 2) Comités des arts et de la culture

Finance : Pierre Martin
ET
Éric Chagnon

- 1) Comité du budget

Ressources humaines : Michael Vautour
ET
Johanne Boisvert

- 1) Comité des tâches et de sélection

Sécurité publique : André Pontbriand
ET
Pierre Martin (substitut)

- 1) Comité de sécurité publique SQ

Johanne Boisvert
ET
Pierre Martin

- 2) Vigilance quartier

3) Comité de sécurité publique – Pompiers et premiers répondants

Transport : Denise Papineau

- 1) Transport adapté pour nous inc. Waterloo
- 2) Transport collectif MRC

Urbanisme : Jérôme Ostiguy
ET
Éric Chagnon (substitut)

- 1) Comité consultatif d'urbanisme
- 2) Comité des règlements

Voirie : Éric Chagnon
ET
Jérôme Ostiguy

- 1) Comité des travaux publics

QUE pour les comités :

- Communication
- Développement durable
- Loisirs, parcs, famille et communautaire
- Finance
- Ressources humaines
- Sécurité publique (Pompiers et premiers répondants)
- Urbanisme
- Voirie

M. le maire est d'office membre et qu'il doit y avoir obligatoirement la présence de la directrice générale et/ou d'un directeur de service.

AUTRES SUJETS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT AUTRE SUJETS
- SUJETS PARTICULIERS :

2014-11-174

AUTORISATION – TRANSFERTS DE FONDS

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Martin,
APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
ET RÉSOLU à l'unanimité d'autoriser la directrice générale et
secrétaire-trésorière à procéder aux transferts de fonds suivants :

- 200 000 \$, plus les intérêts cumulés au moment du transfert, du fonds « Réserve – Entrepôt » au fonds général;
- 60 000 \$ du fonds général au fonds « Réserve – Rue projetée ».

PÉRIODE DE QUESTIONS

Bernard Tremblay : Facture SQ
Délai accordé pour la finition du revêtement
extérieur

François Houde : Ajout de résolution – Autres sujets

2014-11-176

CLÔTURE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION de M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
APPUYÉE par M. le conseiller Michael Vautour,
IL EST RÉSOLU unanimement par les membres présents de lever la
présente séance à 20 h 41.

Mme Sylvie Gougeon, gma
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

M. André Pontbriand
Maire